

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2010-06-017-MJ du 30 juin 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination au sein du groupe « Déontologie et indépendance de l'expertise »

NOR : SASX1030544S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant délibéré en sa séance du 30 juin 2010,
Vu la décision n° 2006-12-044-SG du collège de la Haute Autorité de santé portant création d'un groupe « Déontologie et indépendance de l'expertise » et nomination de ses membres ;
Vu la décision n° 2009-11-076-MJ du 25 novembre 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « Déontologie et indépendance de l'expertise »,

Décide :

Article 1^{er}

M. Étienne Caniard est nommé membre du groupe « Déontologie et indépendance de l'expertise » en remplacement de M. Raoul Briet, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2010.

Pour le collège :
Le président,
PR L. DEGOS